

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



IN LIBRARY

MAR 23 1982

Distr.
GENERALE
S/14917
22 mars 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 22 MARS 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA JORDANIE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur, en ma qualité de Président actuel du Groupe des Etats arabes membres de la Ligue des Etats arabes de demander d'urgence la réunion du Conseil de sécurité pour examiner la situation grave régnant dans les territoires palestiniens et arabes occupés, y compris Jérusalem, situation qui se détériore rapidement.

La gravité de la situation est illustrée par la grève générale décrétée par les habitants réduits à l'état de victimes; par les couvre-feux que les autorités israéliennes d'occupation ont imposés dans les centres de population mêmes et entre ces centres, interrompant et paralysant ainsi la vie civile palestinienne sous toutes ses formes; par l'emploi inhumain, aveugle et sauvage d'armes à feu et d'autres moyens inhibiteurs contre les occupations de lieux, les enterrements et les manifestations pacifiques; par la dissolution arbitraire et forcée du Conseil municipal dûment élu de Al-Bireh, remplacé par un officier militaire israélien, ainsi que par les actes incessants de provocation délibérée, les voies de faits, les enlèvements et les assassinats perpétrés par des colons qui s'introduisent dans le pays et par des troupes israéliennes fortement armés.

Ces actes et ces agressions délibérés ont créé bien entendu une situation très inquiétante et explosive, non seulement dans les territoires occupés mais dans toute la région. Ils s'inscrivent dans le règne général de la terreur qui rappelle la politique de violence organisée pratiquée dans les années 1947 et 1948 et qui avait entraîné l'exode massif des Palestiniens dont la plupart n'avaient pas d'armes et fuyaient la terre ancestrale.

La situation est d'autant plus inquiétante qu'elle s'accompagne de saisies massives de terres, de ressources et même de sources d'eau du peuple palestinien, sans lesquelles il lui est impossible de survivre. C'est dans ce contexte qu'il faut évaluer les politiques et les pratiques de vaste annexion, d'absorption et de terreur organisée perpétrées par les autorités israéliennes d'occupation en vue de déloger les habitants palestiniens autochtones, en violation de tous les principes du droit international, des Conventions de La Haye et de Genève relatives à la protection des personnes civiles en temps de guerre et, ce qui n'est pas moins important, en violation de toutes les normes d'humanité.

Dans la mesure où la croissance continue de la violence et des saisies massives des territoires occupés menacent la survie du peuple palestinien, il s'ensuit inévitablement que toutes les solutions en vue d'un règlement juste et pacifique au Moyen-Orient sont compromises et même exclues, car cela menacerait la paix et la sécurité dans la région et au-delà.

J'espère vivement, tout comme les États membres de la Ligue des États arabes, qu'une réunion du Conseil de sécurité pourra être convoquée d'urgence afin que le Conseil puisse assumer les lourdes responsabilités qui lui échoient dans les circonstances.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Hazem NUSEIBEH
